

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°202300178 en date du 24/03/2023, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chaptelat.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du lundi 24 avril 2023 au mercredi 24 mai 2023 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Maurice CHARBONNIER, Cadre supérieur de la Poste, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 13 mars 2023.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public à la mairie de Chaptelat (le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le mardi de 14h00 à 17h30 ; le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; le jeudi de 14h00 à 17h30 ; le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; et le samedi de 10h00 à 12h00) et au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Chaptelat (<https://www.chaptelat.fr>), et de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Chaptelat (Mairie de Chaptelat, 53 rue Saint Eloi, 87270 Chaptelat).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

enquete-rg-chaptelat@limoges-metropole.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chaptelat :

- **Le lundi 24 avril 2023 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le samedi 6 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 15 mai 2023 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le mercredi 24 mai 2023 de 14h00 à 17h00**

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat par Limoges Métropole.